

Aperçu des principales formes juridiques d'une entreprise

	Raison individuelle	Société en nom collectif (SNC)	Société anonyme (SA)	Société à responsabilité limitée (SARL)
Dispositions légales	Pas de dispositions légales	Art. 552–593 CO	Art. 620–763 CO	Art. 772–827 CO
Adéquation	Forme juridique convenant aux particuliers qui exploitent une entreprise.	Forme juridique convenant à plusieurs associés qui exploitent ensemble une entreprise et souhaitent régler l'exploitation de manière flexible (dans le contrat de société) en fonction de leurs besoins.	Forme juridique convenant aux entreprises axées sur les bénéfiques (personnes individuelles, plusieurs associés, nombreux associés).	Forme juridique convenant aux entreprises axées sur les bénéfiques (personnes individuelles, plusieurs associés, nombreux associés).
Nature juridique/ responsabilité des propriétaires	Propriété exclusive du chef d'entreprise. Le chef d'entreprise est partie contractante. Il répond personnellement et de manière illimitée de l'ensemble des dettes. C'est lui qui est poursuivi pour dettes le cas échéant.	Société de personnes. Seule la société en nom collectif est poursuivie pour dettes. Responsabilité personnelle illimitée et solidaire des associés pour les dettes de la société en nom collectif.	Personne morale. Seule la SA est poursuivie pour dettes. Les actionnaires n'assument aucune responsabilité pour les dettes de la SA (tant que les actions sont entièrement libérées).	Personne morale. Seule la SARL est poursuivie pour dettes. Les associés n'assument aucune responsabilité pour les dettes de la SARL.
Nombre minimum de propriétaires	Une personne.	Deux ou plusieurs personnes sont des associés.	Un actionnaire.	Un associé.
Création	Sans formalité particulière: création par le simple fait de commencer l'activité entrepreneuriale; l'inscription auprès du service cantonal des assurances sociales est obligatoire.	Conclusion d'un contrat (forme libre) entre les associés. Si la société en nom collectif exploite un commerce, elle doit être inscrite au registre du commerce. L'inscription auprès du service cantonal des assurances sociales est obligatoire.	Assemblée générale constitutive des actionnaires devant un notaire; inscription de la création d'entreprise au registre du commerce au siège de la société.	Assemblée générale constitutive des associés devant un notaire; inscription de la création d'entreprise au registre du commerce au siège de la société.
Capital minimum	Aucun capital minimum n'est nécessaire.	Aucun capital minimum n'est nécessaire.	100 000 CHF (dont 50 000 CHF libérés).	20 000 CHF
Organe de révision	Pas nécessaire.	Pas nécessaire.	Contrôle restreint: à partir de 10 postes à plein temps. Contrôle ordinaire: si deux des trois chiffres suivants sont dépassés: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Somme du bilan de 20 millions CHF ▪ Chiffre d'affaires net de 40 millions CHF ▪ 250 postes à plein temps en moyenne annuelle. 	Contrôle restreint: à partir de 10 postes à plein temps. Contrôle ordinaire: si deux des trois chiffres suivants sont dépassés: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Somme du bilan de 20 millions CHF ▪ Chiffre d'affaires net de 40 millions CHF ▪ 250 postes à plein temps en moyenne annuelle.
Nom de l'entreprise	Nom de famille du propriétaire avec ou sans prénom. Désignations supplémentaires autorisées (activité, dénomination de fantaisie).	Libre choix du nom de l'entreprise (nom de personnes, activité, dénomination de fantaisie). «SNC» doit obligatoirement être ajouté.	Libre choix du nom de l'entreprise (nom de personnes, activité, dénomination de fantaisie). «SA» doit obligatoirement être ajouté.	Libre choix du nom de l'entreprise (nom de personnes, activité, dénomination de fantaisie). «SARL» doit obligatoirement être ajouté.

	Raison individuelle	Société en nom collectif (SNC)	Société anonyme (SA)	Société à responsabilité limitée (SARL)
Nationalité/Domicile	Facultatif.	Au moins un associé responsable de manière illimitée doit être domicilié en Suisse.	Au moins un membre du Conseil d'administration doit être domicilié en Suisse et autorisé à signer.	Au moins un directeur doit être domicilié en Suisse et autorisé à signer.
Fiscalité	Le propriétaire est imposable sur l'ensemble des revenus et de la fortune, qu'ils soient d'origine privée ou commerciale.	Chaque associé est imposable sur sa part des revenus et de la fortune de la société, ainsi que sur son revenu et sa fortune privés.	Seule la SA est imposable sur les bénéfices réalisés et le capital. Les actionnaires (personnes privées) sont imposables s'ils perçoivent des dividendes de la SA.	Seule la SARL est imposable sur les bénéfices réalisés et le capital. Les associés (personnes privées) sont imposables s'ils perçoivent des dividendes de la SARL.
Obligation de tenir une comptabilité	Si le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 500 000 CHF (exception: «professions libérales» comme les avocats, les médecins, etc.).	Oui.	Oui.	Oui.
Avantages	Permet d'exercer une activité de façon simple, sans formalités particulières; dans une large mesure, aucune nécessité d'observer les dispositions du droit des sociétés.	Permet une réglementation flexible de l'exploitation de l'entreprise (distribution des bénéfices, activité, etc.).	Exclusion de toute responsabilité personnelle concernant les dettes de la société. La société peut avoir plusieurs associés. Transfert simple des actions (sans acte authentique). Meilleure acceptation par les clients, les fournisseurs et les bailleurs de fonds. Anonymat des actionnaires.	Exclusion de toute responsabilité personnelle concernant les dettes de la société. Plusieurs personnes peuvent participer à l'entreprise. Transfert simple des parts sociales (sans acte authentique). Capital minimum bas (20 000 CHF).
Inconvénients	Responsabilité personnelle. Souvent mauvaise honorabilité étant donné l'absence d'organe de révision. La société ne peut pas avoir de partenaires. Certains cantons ne versent pas d'allocations familiales (allocations pour enfants/de formation). Aucune aide en cas de chômage.	Responsabilité personnelle. Souvent mauvaise honorabilité étant donné l'absence d'organe de révision. Certains cantons ne versent pas d'allocations familiales (allocations pour enfants/de formation). Aucune aide en cas de chômage.	Coûts. Respect des dispositions du droit des sociétés (le cas échéant, organe de révision, etc.). Imposition au niveau de la SA et des actionnaires.	Mauvaise acceptation par les clients, les fournisseurs et les bailleurs de fonds. Absence d'anonymat des associés. Respect des dispositions du droit des sociétés (le cas échéant, organe de révision, etc.). Imposition au niveau de la SARL et des associés.

* Avec l'aimable soutien de startups.ch – notre partenaire pour votre création d'entreprise

Cette offre vous intéresse?

Rendez-vous sur notre plateforme Business Easy:
credit-suisse.com/businessesasy



Veillez noter qu'en raison de la lecture du code QR, des tiers peuvent potentiellement déduire une relation bancaire.

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Case postale
 CH-8070 Zurich

credit-suisse.com/businessesasy

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et, dans la mesure où la loi le permet, il décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Vos données personnelles seront traitées en conformité avec la Politique en matière de confidentialité et/ou de cookies du Credit Suisse, accessible depuis votre domicile via le site Internet officiel du Credit Suisse <https://www.credit-suisse.com>. Copyright © 2020 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.